



CCAS d'Ercuis

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

## CCAS DELIBERATION N°2026 03

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 060-216002105-20260421-DELIBCCAS2603-BF



### SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Convocation du	23 MARS 2026
Affichage du	23 MARS 2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombre de votants	15
PROCURATIONS	

### **Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR L'ANNEE 2026**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-UN mars à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, Président.

#### **Présents :**

Anne FUSZ, Président, Eric NABONNE, Geneviève ALLAIN, Julie SPIRA, Géraldine SAN MARTIN, Delphina GOMES DE MACEDO, Carlos FORTE, Martine FERNANDES, Elu(e)s membre du CCAS, Viviane DUFRENNE, Fred VANNYMEERSCH, Claude BOULARAND, Juan GUERRERO, Frédérique BIBAUT, Agnès MOUTAILLER et Nadine GRAUX, membre(s) du CCAS,

**Secrétaire :** Geneviève ALLAIN

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

**L'assemblée délibère, à l'unanimité**

**Article 1 :** **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget du CCAS au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement :

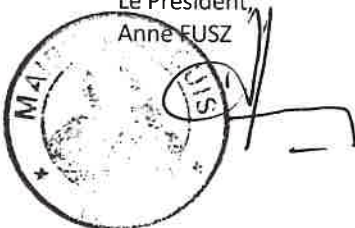
**Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 51 772.56 €**

**Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 36 072.56 €**

**Article 2 :** **AUTORISE** Madame le Président à passer tous les actes administratifs nécessaire à son exécution.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-  
Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte  
est rendu exécutoire le

Le Président,  
Anne FUSZ



Le Président  
Anne FUSZ

